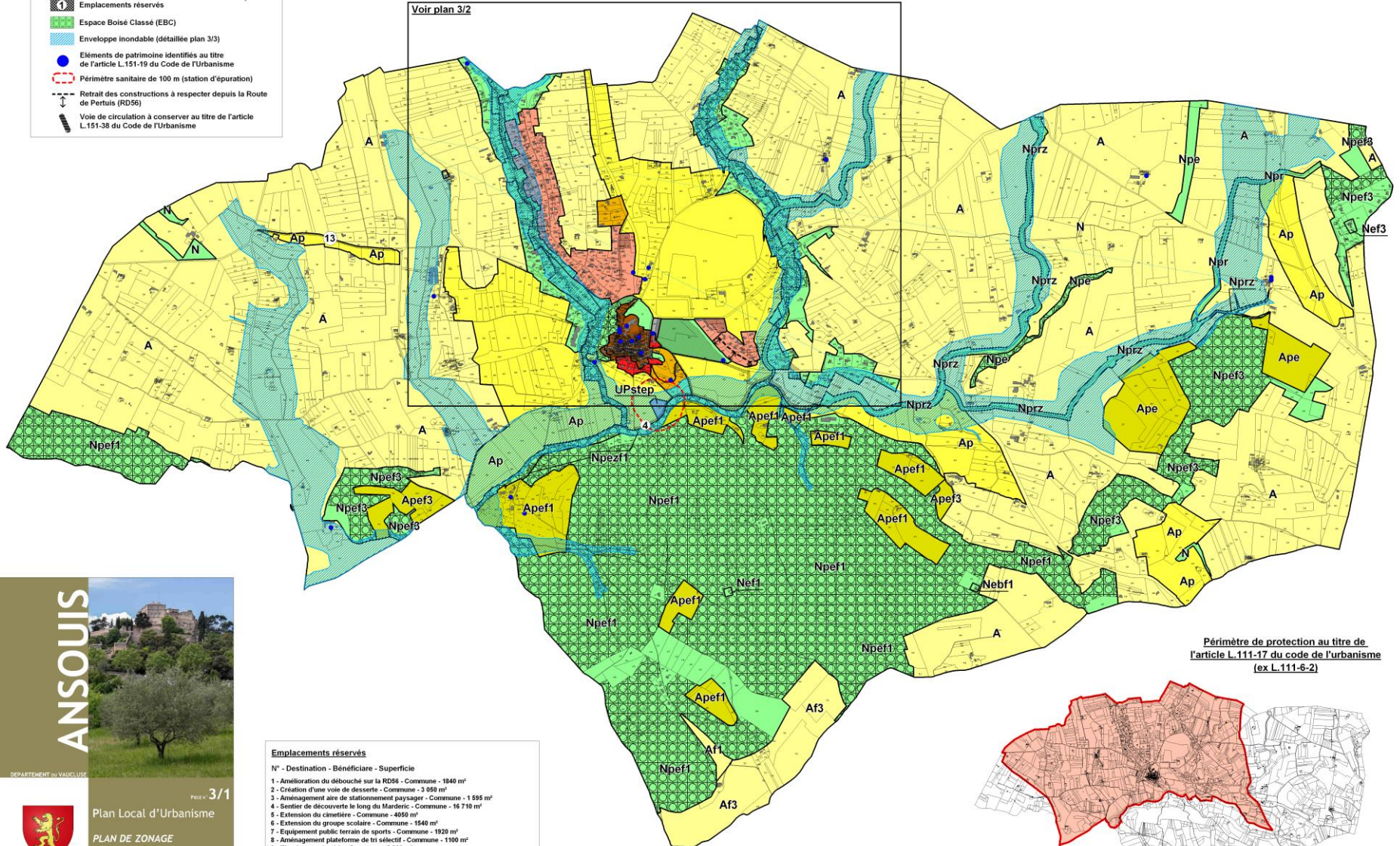


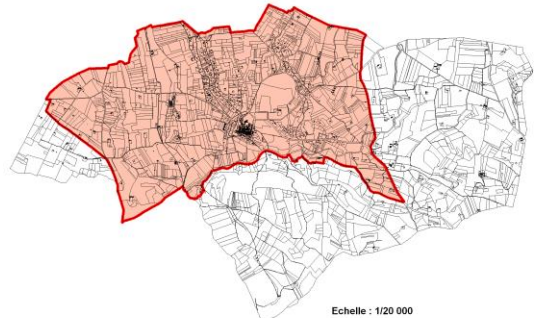
Légende :

- Emplacements réservés
- Espace Boisé Classé (EBC)
- Enveloppe inondable (détailée plan 3/3)
- Éléments de patrimoine identifiés au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme
- Périmètre sanitaire de 100 m (station d'épuration)
- Retrait des constructions à respecter depuis la Route de Pertuis (RD56)
- Voie de circulation à conserver au titre de l'article L.151-38 du Code de l'Urbanisme

Voir plan 3/2



Périmètre de protection au titre de l'article L.111-17 du code de l'urbanisme (ex L.111-6-2)



Echelle : 1/20 000

ANSOIS

DEPARTEMENT DU VAUCLUSE

Plan Local d'Urbanisme

PLAN DE ZONAGE

ECHELLE : 1/6000

3/1

Emplacements réservés

N°	Destination - Bénéficiaire - Superficie
1	Amélioration du débouché sur la RD56 - Commune - 1840 m²
2	Création d'une voie de desserte - Commune - 3 690 m²
3	Aménagement aire de stationnement paysager - Commune - 1 595 m²
4	Sentier de découverte le long du Marderic - Commune - 16 710 m²
6	Extension du cimetière - Commune - 4050 m²
6	Extension du groupe scolaire - Commune - 1540 m²
7	Équipement public terrain de sports - Commune - 1920 m²
8	Aménagement plateforme de ts sélectif - Commune - 1100 m²
9	Élargissement voirie - Commune - 2 300 m²
10	Espace vert, espace partagé - Commune - 46 000 m²
11	Zone d'accueil et informations touristiques - Commune - 2680 m²
12	Chemin de maison vers le sentier découverte - Commune - 2480 m²
13	Élargissement et traitement du fossé de la RD135 - Commune - 6920 m²
14	Création voirie - Commune - 410 m²